

SE CHARGER SUR LE RESEAU DE BORNES DU SIDEc

VÉHICULES
ÉLECTRIQUES ET
HYBRIDES
RECHARGEABLES
GUIDE D'UTILISATION



UN RÉSEAU POUR TOUS

ACCESSIBLE 7 JOURS/7, 24H/24
UN ACCÈS SIMPLE
UN RESEAU A TARIFICATION UNIQUE

QUELS TARIFS ?

Le tarif appliqué est directement disponible sur la borne ou sur un panneau situé à proximité.

COMMENT PAYER ?

Via le badge ou l'application PASS PASS ELECTRIQUE.*



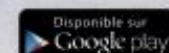
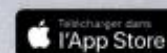
OU TROUVER LES BORNES DE RECHARGE INSTALLÉES PAR LE SIDEc ?

Retrouvez leur emplacement exact en vous connectant à l'application.



TELECHARGER L'APPLICATION

Disponible sur



* Des frais supplémentaires peuvent être appliqués par votre opérateur de mobilité en cas d'utilisation d'autres badges.

RECHARGER SON VÉHICULE

Je me stationne à la borne sur l'emplacement réservé à cet effet.

LANCER LA CHARGE

Je passe mon badge devant le lecteur correspondant ou me connecte via l'application.

1



J'ouvre la trappe, je branche le câble. Je ferme la trappe pour verrouillage.

2



ARRÊTER LA CHARGE

1

Je passe mon badge devant le lecteur correspondant ou me connecte via l'application.

2

J'ouvre la trappe, je débranche le câble. Je ferme la trappe pour verrouillage.

Dès que ma charge est finie, je déplace mon véhicule pour laisser la place à un autre usager. La facturation continue tant que la véhicule est branché à la borne, même lorsque votre batterie est rechargée à 100%.

UNE BORNE

=

2 POSSIBILITES DE RECHARGE



Recharger sa batterie entre 80 et 100% prend plus de temps. Le temps de charge varie en fonction du câble, de la capacité et de l'état de la batterie, des conditions climatiques ...



Vert = libre



Bleu = en charge



Rouge = en défaut

Normale
22 kW**

Rapide
25 kW***

Si puissance ≤ 22kW = j'apporte mon câble.
Si puissance > 22kW = le câble est sur la borne.

** 18 kW maximum en cas de recharge simultanée sur les prises T2.
*** 22 ou 25 kW maximum en fonction de la prise choisie.

BESOIN DE CONTACTER LE SERVICE CLIENTS ?

Composez le 09.72.56.26.88
ou rendez-vous dans l'onglet « assistance » de l'application
ou « besoin d'aide ? » du site passpasselectrique.fr

Retrouvez toutes nos actualités et notre espace documentaire sur www.sidec-cambresis.fr

Suivez nous sur Facebook et Twitter
[@sidec59](https://twitter.com/sidec59)



+ sur le Sidec

Syndicat mixte De l'Énergie du Cambrésis
161, rue de Lille - BP 43
59554 NEUVILLE SAINT REMY
www.sidec-cambresis.fr



Financé par
GOUVERNEMENT
L'Etat
Région
France

